

N° 2026-088

**AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,  
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)  
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie  
M. AUBONNET David

En exercice : 23

Présents : 18

Absents : 5

dont pouvoirs : 3

**Date de publication** : 10 juin 2026 au 10 août 2026

Le Président informe que le présent avenant à la convention de 2019 a pour objet d'intégrer l'évolution du coût de portage des repas par l'ADMR engendrant une évolution tarifaire notable par repas.

La convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat, notamment financiers, dont les signataires ont convenu avec l'Association France Alzheimer Savoie, pour organiser le fonctionnement matériel de l'accueil de jour thérapeutique sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la Convention Territoriale Globale, portée par la caisse d'allocations familiales de la Savoie, contractualisée jusqu'au 31 décembre 2026 et notamment l'orientation de faciliter l'accès aux services et aux droits afin de favoriser l'intégration de chacun dans son environnement,

Vu la délibération N° 101-06-2010 précisant le fonctionnement de l'accueil de jour Alzheimer sur la commune de Landry,

Vu la délibération N°2019-003 portant sur les modalités de partenariat pour l'accueil de jour thérapeutique à Landry,

Vu la délibération 2025-149, indiquant la proposition par La commune de La Plagne Tarentaise de mettre à disposition de la Communauté de communes, à titre gratuit, un local de 54 m<sup>2</sup> situé à dans l'ancienne école de Bonconseil.

Vu la délibération 2025-150 précisant le financement et la répartition des charges pour l'accueil de jour France Alzheimer à Bonconseil,

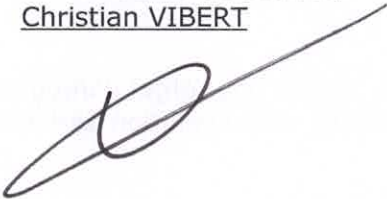
Vu la délibération 2026-028, ayant pour objet d'intégrer l'évolution des modalités de fonctionnement de l'accueil de jour, notamment le changement de lieu d'accueil.

**APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de partenariat pour le fonctionnement de l'accueil de jour.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENNAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX